

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 5

Rubrik: SOG = SSO =SSU

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut assurer la crédibilité de nos forces aériennes aujourd'hui comme demain.

Br Denis Froidevaux

Président, Société suisse des officiers (SSO)

A l'issue du vote négatif du 18 mai, l'idée de ressusciter les *Tiger F5* est réapparue sous prétexte qu'à moindre coût on pourrait moderniser ces avions afin de, soit disant, donner aux Forces aériennes les moyens permettant d'assurer ses missions.

Non seulement cette idée est stupide mais en plus elle est dangereuse d'une part pour l'avenir de nos forces aériennes (FA) mais aussi pour notre sécurité intégrale.

Stupide d'abord : il est absolument incohérent, irrationnel et technologiquement erroné de vouloir upgrader un système vieux de 50 ans afin de tenter de lui donner la capacité de combat minimale face à un adversaire potentiel. En matière de moyens de la troisième dimension le raisonnement de la rusticité possible dans une certaine limite au sol ne colle pas ! Il est irresponsable d'envoyer un pilote en mission avec une machine qui ne lui permettra pas même d'envisager sa survie au-delà de quelques secondes en cas d'engagement. N'oublions pas qu'en finalité dans la troisième dimension c'est celui qui voit le plus loin, le plus rapidement, et qui tire le plus vite qui l'emporte. Vient-il à quelqu'un l'idée de faire un combat de boxe avec un bandeau sur les yeux ?

Dangereuse pour nos forces aériennes ensuite : vouloir faire croire que l'on peut par ce biais dissocier les missions des FA entre la police aérienne qui serait attribuée à ce *F5 upgradé* et que les missions plus *hard* seraient quant à elles confiées aux 32 *F/A-18* est une illusion. Dangereuse surtout parce ce concept laisserait à penser que le processus d'acquisition d'un nouvel avion de combat (*Gripen E*) était dans le fonds superflu est que la clause du besoin est depuis mai 14 devenue caduque.

STOP ! Il faut d'urgence trouver une solution permettant, avec une partie des fonds prévus pour le *Gripen E*, de louer 15 à 20 machines modernes, apte au vol de nuit et par mauvais temps, dotées des moyens permettant d'assurer tout le spectre des missions dévolues au FA. Cette solution,



Le F-5 a enthousiasmé les foules à Payerne. Mais avez-vous vu cet avion, vieux de plus de trente ans en Libye, en Ukraine, en Syrie?

transitoire, doit permettre à la fois aux FA d'assurer tout le spectre de leurs missions mais aussi de définir une stratégie à long terme incluant le remplacement des F/A 18 à l'horizon 2025. Sachant que le délai nécessaire entre la définition de la clause du besoin et l'acquisition d'un système est de 10 ans il est temps de se mettre au travail tout en appliquant un principe de conduite élémentaire ; la mesure d'urgence. Cette mesure d'urgence passe par le leasing d'un avion performant.

D. Fx.

